

# AVANT LA FIN DE L'HIVER, ON DOIT PENSER À NOTRE REER

Lisez notre article sur le REER.

DÉCEMBRE 2006 | VOLUME XII, NUMÉRO 4

## À NOUVEL AN, NOUVEL ÉLAN



JEAN-PIERRE TREMBLAY  
Vice-président exécutif

### Une autre excellente année pour les Fonds FMOQ

L'année 2006 s'est avérée une autre excellente année pour les Fonds FMOQ. Non seulement la valeur totale des actifs nets (excluant les investissements interfonds) des Fonds FMOQ a-t-elle cru de plus de 15,8 %, en passant de 532,9 M\$ à 617,1 M\$, mais les rendements de l'année sont des plus enviables. À titre d'exemple, le Fonds omnibus FMOQ a terminé 2006 avec un rendement de 10,62 %, alors que celui du Fonds actions canadiennes FMOQ a été de 14,75 % pour la même période.

L'année a été également marquée par l'ajout d'un nouveau Fonds FMOQ à la gamme. En effet, le Fonds revenu mensuel FMOQ a officiellement pris son envol le 6 octobre 2006. Comme nous l'avons expliqué dans l'édition du 30 septembre dernier (disponible à l'adresse Internet [www.fondsfmoq.com](http://www.fondsfmoq.com)), ce Fonds a pour objectif de distribuer un revenu mensuel constant et de produire une appréciation du capital à long terme. Il est particulièrement intéressant pour quiconque souhaite bénéficier de l'usufruit de son capital, tout en maximisant sa conservation.

Notre équipe est fière d'avoir pu satisfaire les besoins de nos clients en matière de diversification et d'investissements spécialisés, et ce, grâce à notre gamme élargie de produits et services. Plus de 500 clients bénéficient en effet des conseils neutres et objectifs offerts par notre Société, pour leur acquisition de parts d'autres familles de fonds communs de placement et de produits de courtage en valeurs mobilières. Notre clientèle fait de plus en plus appel à notre expertise pour l'ensemble de ses besoins en produits et services financiers, et nous constatons avec grand plaisir qu'elle s'en déclare fort satisfaite.

### La campagne REER 2007

Vous le savez, les mois de janvier et de février coïncident avec la période REER. En 2007, nous serons prêts à vous conseiller et à répondre à tous vos besoins en matière de placement. Comme toujours, nos conseillers seront là **pour vous**. N'hésitez pas à faire appel à eux, et ce, d'ici au 1<sup>er</sup> mars, si vous désirez contribuer pour l'année fiscale 2006.

Pour mieux vous servir, nos bureaux de Montréal et de Québec seront ouverts de 8 h à 18 h, du 20 au 23 février et du 26 février au 1<sup>er</sup> mars 2007 inclusivement, ainsi qu'entre 9 h et 14 h, le samedi 24 février 2007.

Nous vous invitons d'ailleurs à prendre connaissance de l'article ci-joint qui rappelle les grandes lignes du REER.

### DANS CE NUMÉRO...

REER 101 : Quelques notions simples et payantes	4
Fractionnement du revenu de pension	5
Sondage : des réponses à vos questions	6
L'histoire en capsule	8
D' Hugues Bergeron, nous vous saluons !	9
Programme de soirées-conférences	9
Survol des marchés financiers	10
Rendements annuels composés	11
Valeurs unitaires des parts	11
Fluctuations des marchés boursiers et obligataires	11
Offre globale de produits et services	12
Pour nous joindre	12

Suite à la page 2

## Des documents indispensables dont il faut impérativement prendre connaissance

Qu'ont en commun les *États financiers 2006*, les *Rapports de la direction sur le rendement au 31 décembre 2006*, le *Prospectus simplifié 2007* et les *Rapports intermédiaires de la direction sur le rendement au 30 juin 2007*?

Ce sont des documents indispensables dont tout investisseur avisé se fait un devoir de prendre connaissance.

L'Autorité des marchés financiers nous dispense d'expédier ces documents à toutes les détentrices et à tous les détenteurs de parts de Fonds FMOQ, dans la mesure où nous leur donnons l'opportunité de les commander et à condition qu'ils soient disponibles dans notre site Internet ([www.fondsfoq.com](http://www.fondsfoq.com)). Nous vous invitons donc à utiliser le coupon-réponse joint avec cette édition pour nous faire savoir votre intérêt à recevoir les documents susmentionnés. Le cas échéant, nous vous les expédierons avec grand plaisir au fur et à mesure qu'ils seront produits.

De plus, à chaque période trimestrielle qui ne coïncide pas avec un rapport annuel ou semestriel (mars et septembre, dans le cas des Fonds FMOQ), nous sommes tenus de publier un *Aperçu des portefeuilles*. Vous pouvez consulter cet autre document dans notre site Internet ([www.fondsfoq.com](http://www.fondsfoq.com)), sous l'onglet « Fonds FMOQ, section informations générales, documents légaux ».

## Les rendements annuels des Fonds FMOQ

Nous avons joint à ce numéro un tableau présentant les rendements annuels des divers Fonds FMOQ. Les rendements annuels composés que doivent présenter les organismes de placement collectif sont une bonne indication de la performance des fonds communs de placement.

Nous sommes cependant d'avis que la présentation des rendements année après année fournit une meilleure indication de la volatilité d'un fonds et, conséquemment, du niveau de risque qu'il représente. C'est pour cette raison que nous publions annuellement cette précieuse information, et que nous vous invitons à l'exiger de toutes les institutions au sein desquelles vous avez investi ou songez à investir.

## Ratios des frais de gestion ou honoraires de gestion

Il nous semble opportun et important d'attirer de nouveau votre attention sur la différence entre les honoraires de gestion du gérant et le ratio des frais de gestion (RFG) d'un fonds commun de placement.

Les honoraires de gestion sont des frais que le gérant du fonds perçoit à même le fonds pour rémunérer son travail. Dans la majorité des fonds communs de placement, s'ajoutent à ces honoraires plusieurs frais d'opération du fonds tels que les frais du vérificateur, les frais de production des rapports annuels, les frais de renouvellement du prospectus, etc.

De plus, depuis l'entrée en vigueur, le 1<sup>er</sup> juin 2005, du Règlement 81-106 de l'Autorité des marchés financiers du Québec, le ratio de frais de gestion (RFG) d'un fonds commun de placement doit tenir compte de tous les frais de gestion prélevés à même les fonds de placement dans lequel un fonds donné investit.

Puisque les Fonds FMOQ investissent dans le *Fonds BGICL Active Canadian Equity Fund* de la firme *Investissements globaux Barclays Canada Ltée*, ainsi que dans le *Fonds actions canadiennes* de la firme *Société de placements SEI Canada*, et comme certains frais sont chargés directement dans ces Fonds, la *Société de gérance des Fonds FMOQ inc.* a pris la décision de les rembourser aux Fonds FMOQ concernés.

De plus, le conseil d'administration de la Société a décidé, lors de sa dernière rencontre, de maintenir les frais de gestion des Fonds FMOQ à leur niveau actuel.

**En conséquence, les ratios des frais de gestion (RFG) des Fonds FMOQ demeureront les mêmes, soit 0,42 % (0,40 % plus les taxes applicables) pour le Fonds monétaire FMOQ, et 1,01 % (0,95 % plus les taxes applicables) pour tous les autres Fonds FMOQ. Ce faisant, nous perpétons notre politique de transparence et de stabilité des frais.**

Comme le démontre le tableau ci-dessous, au 30 novembre 2006, ces ratios se comparaient avantageusement aux moyennes de l'industrie :

Types de fonds	Moyennes de l'industrie	Fonds FMOQ
Monétaires canadiens	1,04 %	0,42 %
Diversifiés	2,51 %	1,01 %
Obligations canadiennes	1,79 %	1,01 %
Actions canadiennes	2,45 %	1,01 %
Actions internationales	2,85 %	1,01 %
Catégories confondues	2,52 %	s.o.

**Et n'oubliez surtout pas que toute somme économisée quant aux frais de gestion constitue un rendement additionnel sûr, certain et non volatil !**

## Un comité d'examen indépendant

En vigueur depuis le mois de novembre 2006, le Règlement 81-107 de l'Autorité des marchés financiers du Québec oblige tous les fonds communs de placement à mettre sur pied un comité d'examen indépendant.

## CALENDRIER 2007

Vous avez sans doute reçu votre calendrier 2007 récemment. Il est maintenant possible d'en obtenir des exemplaires supplémentaires. Pour ce faire, il suffit de nous téléphoner au numéro **514 868-2081** ou, sans frais, au **1 888 542-8597**. Nous nous ferons un plaisir de vous en transmettre.



Formé de personnes choisies à l'extérieur de la société de gérance du fonds commun de placement concerné, ce comité a le mandat 1) d'examiner toute question relative à un conflit d'intérêts que la société de gérance peut lui soumettre, et 2) d'exercer toute autre fonction que les autorités réglementaires peuvent lui demander.

Bien que les questions susceptibles de faire l'objet d'un examen par un comité indépendant soient rares ou très circonstanciées, et qu'un délai ait été accordé pour la mise en place d'un tel comité, la *Société de gérance des Fonds FMOQ inc.* a décidé d'agir dès maintenant. Elle a institué son propre comité d'examen indépendant dont seront membres les personnes suivantes : M<sup>e</sup> Justine Lacoste, D<sup>r</sup> Clément Richer et M. Guy Lamer.

Le Comité a tenu sa première réunion le 11 décembre dernier et M<sup>e</sup> Lacoste a été désignée présidente. La formation rapide de ce comité témoigne de la volonté indéfectible de la *Société de gérance des Fonds FMOQ inc.* de contribuer à l'assainissement, à la transparence et à l'évolution de l'industrie au sein de laquelle elle évolue.

Pour toute question relative à ce comité, vous pouvez prendre contact directement avec M<sup>e</sup> Lacoste par courriel à l'adresse [jlacoste@fondsfmoq.com](mailto:jlacoste@fondsfmoq.com).

#### Une nouvelle brochure sur les finances personnelles

Pour une 7<sup>e</sup> année consécutive, nous publierons en 2007 une nouvelle brochure d'information, intitulée *L'indépendance financière – L'utilisation optimale d'un capital-retraite*. Disponible à la fin du mois de février, cette publication s'ajoutera aux précédentes de la série *À propos de...* soit *Le REER, Les fonds communs de placement, La gestion des placements, Finances personnelles (de A à M), Finances personnelles (de N à Z) et L'indépendance financière – Accumulation d'un capital-retraite*. Toute personne intéressée à recevoir cette publication, ou désireuse d'obtenir celles des années antérieures, n'a qu'à remplir et à retourner le coupon-réponse joint au présent numéro. Ces documents sont aussi disponibles dans notre site Internet ([www.fondsfmoq.com](http://www.fondsfmoq.com)).

#### Un accueil formidable

Cette année encore, nous avons effectué la tournée des assemblées annuelles des diverses associations affiliées à la FMOQ. Tout comme par le passé, nous avons reçu un accueil très chaleureux et nous vous en remercions très sincèrement. Ces moments privilégiés nous permettent de vous rencontrer et de vous transmettre les toutes dernières nouvelles des Fonds FMOQ. Nous adressons un merci tout spécial aux membres des exécutifs des associations qui nous ont accordé quelques minutes pour faire une présentation à leurs invités. Nous espérons être de nouveau des vôtres l'an prochain.

#### Congrès de formation continue de la FMOQ

En 2007, nous poursuivons la tradition que constitue maintenant notre présence à tous les congrès locaux de formation continue de la FMOQ. N'hésitez pas à profiter de votre participation à ces

congrès pour venir nous rencontrer à notre kiosque. Sur place, nos conseillers seront disponibles pour des rencontres individuelles.

#### Salon Vision Show 2006

En vertu de l'entente de partenariat avec l'Association des Optométristes du Québec, nous avons eu le privilège et le plaisir de participer au Salon *Vision Show 2006* qui s'est tenu à Montréal, les 3 et 4 novembre dernier. Nous avons vivement apprécié l'opportunité de pouvoir rencontrer la communauté des professionnels en soins visuels que nous remercions pour son très cordial accueil. Au plaisir de vous revoir l'an prochain !

#### Bonne année 2007

En cette période de l'année, nous vous transmettons, ainsi qu'à tous les membres de vos familles, nos meilleurs vœux de santé, de paix, de bonheur et de prospérité.



En matière de REER, vous pouvez compter sur des conseils judicieux et impartiaux.

L'équipe des Fonds FMOQ travaille pour vous.



# REER 101 : QUELQUES NOTIONS SIMPLES ET PAYANTES



**MARTIN VALLÉE, CFA**  
Conseiller financier  
Représentant en épargne collective  
*Les Fonds d'investissement FMOQ inc.*  
Responsable du suivi des gestionnaires  
*Société de gérance des Fonds FMOQ inc.*

À cette période-ci de l'année, le régime enregistré d'épargne-retraite (REER) est l'objet de très nombreuses communications de la part des institutions financières. La quasi-totalité multiplie les messages insistant sur l'importance d'une planification financière rigoureuse afin de s'assurer d'une retraite confortable et sereine. Et elles ont raison, car outre l'épargne « forcée » à laquelle il oblige les personnes qui s'en prévalent, le REER est un outil financier dont l'utilité réside dans ses avantages fiscaux très intéressants.

En effet, en plus de profiter d'une déduction du revenu imposable établie en fonction des cotisations versées, toute personne détenant un REER tire avantage de revenus non imposés, et ce, tant et aussi longtemps qu'elle y conserve les sommes d'argent qu'elle y investit.

En ce qui concerne la déclaration de revenus de **2006**, la date limite pour cotiser à un REER est le **1<sup>er</sup> mars 2007**. Il est possible d'y verser **18 %** des revenus admissibles de 2005, jusqu'à un maximum de **18 000 \$**, moins le facteur d'équivalence (FE) pour les personnes qui participent à un régime de pension agréé (RPA) ou à un régime de participation différé aux bénéfices (RPDB).

## Cotiser tôt dans l'année, c'est avantageux !

Malheureusement, un trop grand nombre d'investisseurs attendent la date limite du 1<sup>er</sup> mars pour effectuer leur contribution annuelle. Pourtant, les spécialistes en finance ne cessent de répéter que plus nous investissons tôt, plus l'effet des rendements composés joue en notre faveur.

## Le rendement, c'est important !

Attendre la date limite permise pour cotiser s'avère une décision coûteuse, car elle ne permet pas de profiter pleinement des rendements qui sont pourtant un élément très important à prendre en considération. Agir de la sorte, c'est privilégier les seules économies d'impôt au détriment des placements.

Le tableau ci-dessous permet d'évaluer la différence entre les revenus accumulés en raison de contributions annuelles de **19 000 \$** (soit le maximum permis pour l'année d'imposition **2007**) effectuées en début d'année, et dont les rendements annuels sont respectivement de 6, 7 et 8 %.

Nombre d'années	Rendement		
	6 %	7 %	8 %
10	265 461 \$	280 888 \$	297 264 \$
15	468 778 \$	510 873 \$	557 161 \$
20	740 862 \$	833 438 \$	939 036 \$
25	1 104 971 \$	1 285 853 \$	1 500 134 \$
30	1 592 232 \$	1 920 388 \$	2 324 571 \$
35	2 244 296 \$	2 810 356 \$	3 535 941 \$

## Attention aux honoraires de gestion !

Même si l'on décide à la toute dernière minute de cotiser à un REER, il faut impérativement prendre le temps de s'informer des honoraires de gestion, sans quoi l'on risque de se pénaliser d'autant plus sérieusement que la moindre différence est lourde de conséquences.

En effet, si l'on considère deux fonds communs de placement équilibrés similaires qui offrent des rendements comparables, on constate qu'une différence de 2 % quant aux frais de gestion aura des répercussions considérables sur les résultats à long terme. À partir des données de l'exemple susmentionné, si le premier fonds exige des frais de gestion de 1 %, et le second des frais de 3 %, l'actif accumulé après 35 ans totalisera 3,5 millions de dollars dans le premier fonds, comparativement à 2,2 millions \$ dans le second, soit une différence de 58 % !

## Cotiser immédiatement, demander la déduction ultérieurement

Beaucoup d'investisseurs l'ignorent, mais il est possible de cotiser, dès le début de l'année, à un REER pour l'année d'imposition en cours. Fixé à 19 000 \$ pour 2007, le maximum permis sera de 20 000 \$ en 2008, de 21 000 \$ en 2009, et de 22 000 \$ en 2010. Par la suite, ce plafond sera indexé annuellement.

Une personne qui prévoit déclarer un revenu moindre en 2007 (en raison, par exemple, d'un congé de maternité, d'un congé sabbatique, d'un retour aux études, etc.) aurait avantage à cotiser le maximum permis au REER, et ce, même si son taux d'imposition sera peu élevé. En effet, malgré sa cotisation en 2007, elle n'est pas tenue pour autant d'utiliser la déduction pour l'année d'imposition correspondante. En effet, elle pourrait faire fructifier ses investissements à l'abri de l'impôt immédiatement, puis utiliser la déduction quelques années plus tard, lorsque son taux marginal d'imposition sera vraisemblablement supérieur. Son retour d'impôt n'en serait alors que plus important.

Cette stratégie est surtout recommandée pour une personne qui commence à investir dans un REER, mais dont les revenus limités sont susceptibles d'augmenter de façon significative dans un proche avenir. C'est notamment le cas des étudiants ou des personnes qui bénéficient d'un congé parental.

Avant de reporter une déduction REER à une année ultérieure, il est fortement recommandé d'effectuer une simulation fiscale afin de bien évaluer toutes les répercussions de ce choix. Il ne faut pas se fier uniquement à son taux d'imposition marginal pour déterminer l'économie d'impôt inhérente à une cotisation à un REER. Il faut aussi tenir compte des nombreux crédits d'impôts et d'autres allègements fiscaux qui, à compter d'un certain seuil de revenu, sont restreints, voire carrément éliminés.

## Utiliser pleinement ses droits de cotisation

Toute personne qui, depuis 1991, n'a pas versé dans son REER les cotisations maximales autorisées, doit savoir qu'elle peut ajouter à son REER une somme correspondant à ses droits de cotisation inutilisés. Cette somme est inscrite sur l'avis de cotisation émis par l'Agence du revenu du Canada.

## Se constituer un « coussin », c'est très sage !

En terminant, rappelons qu'il est permis de cotiser jusqu'à 2 000 \$ en sus des cotisations mentionnées précédemment, et ce, sans aucune pénalité. Bien qu'il ne soit pas déductible dans l'année, ce « coussin » produit des revenus à l'abri de l'impôt, tant et aussi longtemps que la somme investie demeure dans le REER. Quant à la cotisation, elle devra être déduite du revenu au cours d'une année ultérieure, au plus tard la dernière pour laquelle des droits de cotisation sont possibles.

## FRACTIONNEMENT DU REVENU DE PENSION, UNE OPPORTUNITÉ À SAISIR

Le 31 octobre dernier, le ministre des Finances du Canada a annoncé que les pensionnés pourraient allouer à leur conjoint jusqu'à la moitié de leur revenu de pension.

Pour les personnes âgées de **65 ans et plus**, les pensions admissibles au fractionnement annoncé sont les paiements de :

- rente viagère provenant d'un régime de pension agréé (RPA) ;
- régime enregistré d'épargne-retraite (REER) ;
- régime de participation différée aux bénéfices (RPDB) ;
- fonds enregistré de revenu de retraite (FERR).

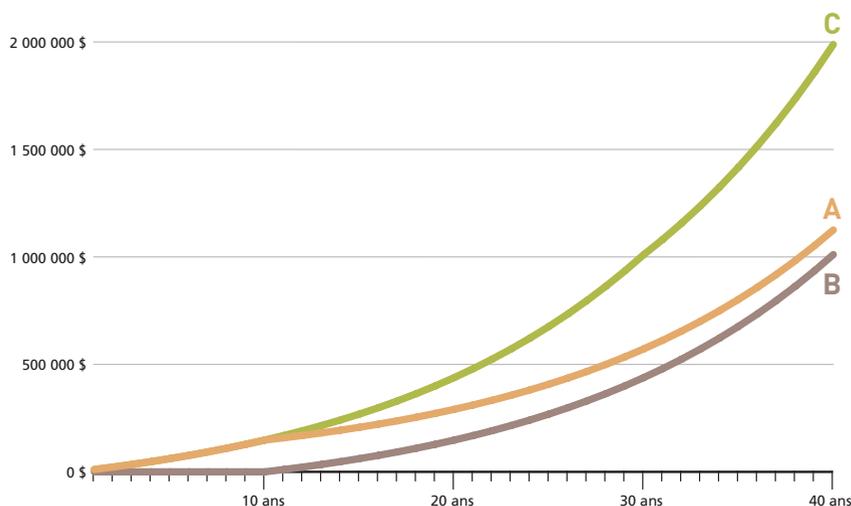
Pour les personnes âgées de **moins de 65 ans**, les seules pensions admissibles à ce fractionnement sont les paiements de rente viagère prévus dans le cadre d'un régime de pension agréé (RPA), de même que certains autres paiements reçus à la suite du décès du conjoint (légal ou de fait).

Cette nouvelle mesure entrera en vigueur pour que les contribuables puissent s'en prévaloir pour l'**année d'imposition 2007**. Nous vous transmettrons plus de détails à ce sujet, dès que la loi pertinente sera annoncée.

À la fin du mois de novembre, le gouvernement du Québec confirmait son intention d'adopter une mesure s'harmonisant avec celle du gouvernement du Canada. À suivre...

### Cotiser tôt dans la vie, c'est toujours mieux !

L'exemple qui suit présente trois investisseurs qui commencent à cotiser à leur REER cette année. En supposant un rendement annuel de 7 %, le tableau indique la différence entre les trois situations correspondant à chacune des courbes illustrées.



#### Courbe A — Docteur(e) TÔT, âgé(e) de 25 ans

Docteur(e) TÔT cotisera annuellement 10 000 \$ durant les 10 prochaines années de sa pratique, en l'occurrence jusqu'à l'âge de 35 ans, et ne fera aucune cotisation durant les années subséquentes. Son investissement total de 100 000 \$ (10 000 \$ X 10 ans) vaudra 1 125 563 \$ à l'âge de 65 ans.

#### Courbe B — Docteur(e) TARD, âgé(e) de 35 ans

Docteur(e) TARD cotisera annuellement 10 000 \$ durant 30 années consécutives, en l'occurrence jusqu'à l'âge de 65 ans. Son investissement total de 300 000 \$ (10 000 \$ X 30 ans) vaudra alors 1 010 730 \$.

#### Courbe C — Docteur(e) CONSTANT, âgé(e) de 25 ans

Docteur(e) CONSTANT cotisera annuellement 10 000 \$ durant 30 années consécutives, en l'occurrence jusqu'à l'âge de 55 ans. Son investissement total de 300 000 \$ (10 000 \$ X 30 ans) vaudra 1 988 260 \$ à l'âge de 65 ans.

# SONDAGE DES RÉPONSES À VOS QUESTIONS



## **Merci beaucoup !**

Au mois de juin dernier, nous avons mené un sondage auprès de l'ensemble des membres de la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec. Nous tenons à remercier chaleureusement toutes celles et tous ceux qui, en grand nombre, ont pris le temps de répondre aux questions. Toutes ces personnes peuvent être assurées que leurs réponses et leurs commentaires seront pris en considération dans les décisions que prendra la Société au cours des prochaines années. Nous croyons cependant utile de donner suite à diverses remarques ou questions qui ont été formulées dans le cadre de ce sondage qui s'est avéré fort instructif. Encore une fois, merci d'avoir facilité cette démarche axée sur l'amélioration continue de la qualité de nos services et la satisfaction de notre clientèle.

## **Accessibilité à d'autres fonds communs de placement**

Plusieurs des répondants ont manifesté le souhait de pouvoir acquérir, par notre entremise, des parts de fonds communs de placement autres que les Fonds FMOQ. Que ce soit pour des raisons de diversification ou d'investissement dans un marché particulier, ou dans un secteur pointu de l'économie, certains d'entre eux désirent investir dans d'autres fonds. Cette intention est tout à fait légitime.

Nous vous rappelons que, depuis près de deux ans maintenant, la *société Les Fonds d'investissement FMOQ inc.* vous offre non seulement les sept (7) Fonds FMOQ, mais également l'ensemble des fonds communs de placement disponibles sur le marché canadien. Nous sommes aussi en mesure de rapatrier sous notre responsabilité d'autres parts de fonds communs de placement que vous auriez pu acquérir par l'intermédiaire d'un courtier et, par le fait même, vous offrir le même service-conseil relativement à l'ensemble de votre portefeuille.

## **Service de courtage en valeurs mobilières**

Bon nombre de répondants ont également mentionné souhaiter un service de courtage en valeurs mobilières. Nous sommes heureux de leur souligner que, grâce à une entente de partenariat conclue avec la firme Valeurs mobilières Banque Laurentienne, nous sommes en mesure de les servir, et ce, depuis un peu plus d'un an.

M. Paul Angers, représentant en valeurs mobilières et détenteur d'un permis de Valeurs mobilières Banque Laurentienne, est au service exclusif des membres de la FMOQ et de leurs proches. Recruté par notre société, M. Angers offre son expertise et ses services professionnels dans un bureau adjacent à celui que nous occupons. En vertu de notre entente de partenariat, il est rémunéré exclusivement à salaire et non à commission, et ce, contrairement à la plupart des représentants de firme de courtage. Son lien particulier avec notre Société permet à celles et à ceux qui font appel à ses services d'avoir l'assurance qu'il travaille uniquement dans leur intérêt. Outre le fait de n'avoir aucun avantage à multiplier le nombre de transactions effectuées dans un compte, M. Angers n'exerce jamais de pression pour inciter à l'achat d'un titre particulier. Son seul et unique objectif est de gérer, avec ses clientes et ses clients, un portefeuille de valeurs mobilières en adéquation avec leur profil d'investisseur et leurs objectifs de placement.

## **Accès et transactions par Internet**

Plusieurs participants ont formulé le souhait de voir certaines améliorations apportées à notre service par Internet, dont la possibilité :

- de consulter leurs portefeuilles de fonds communs de placement (FMOQ et autres);
- d'obtenir le rendement des fonds communs de placement détenus au même titre que celui des Fonds FMOQ;
- d'effectuer des transactions par Internet sans l'intermédiaire d'un conseiller.

Depuis le mois d'août dernier, tous les renseignements sur les fonds externes détenus par notre intermédiaire sont également disponibles dans notre site Internet ([www.fondsfoq.com](http://www.fondsfoq.com)), au même titre que ceux relatifs aux Fonds FMOQ.

Que ce soit pour connaître la valeur marchande à jour de vos fonds, examiner sous forme de graphique l'évolution des valeurs unitaires de ces fonds, consulter l'historique de vos transactions ou découvrir le rendement de votre portefeuille, notre site Internet ([www.fondsfoq.com](http://www.fondsfoq.com)) est un outil pratique, simple et facile à utiliser.

Depuis décembre 2006, les rendements des portefeuilles constitués de parts de fonds communs autres que les Fonds FMOQ sont présentés au même titre que ces derniers. Les personnes souhaitant accéder à leur compte par le biais d'Internet n'ont qu'à communiquer avec leur conseiller des Fonds FMOQ.

Quant aux transactions par le biais d'Internet sans l'intermédiaire d'un conseiller, la législation ne le permet malheureusement pas, car elle exige que nous nous assurions que les transactions d'un client soient conformes à sa situation financière et à ses objectifs d'investissement. La réglementation en vigueur exige aussi que nous nous assurions que les clients n'effectuent

pas d'opérations excessives, c'est-à-dire de multiples transactions d'achat et de rachat de titres pendant une courte période de temps. Lorsque nos conseillers procèdent à la confirmation des transactions reçues par voie électronique, ils se conforment à ces obligations légales et réglementaires et s'assurent que les transactions en question soient bel et bien celles souhaitées, tout en confirmant le mode de paiement retenu.

### **Conseil d'administration**

Des répondants ont demandé comment les membres du conseil sont choisis, et quelles sont leurs responsabilités et rémunération.

Les membres du conseil d'administration de la *Société de services financiers Fonds FMOQ inc.*, la société de portefeuille qui détient la propriété des diverses filiales (*Société de gérance des Fonds FMOQ inc.* et *Les Fonds d'investissement FMOQ inc.*), sont nommés par les dirigeants de l'actionnaire unique de la Société, en l'occurrence le bureau de direction de la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec.

Le conseil est actuellement composé de quatre médecins omnipraticiens, soit le président, le premier vice-président et le trésorier de la FMOQ ainsi qu'un médecin retraité. Ceux-ci sont secondés dans leurs tâches par deux membres externes choisis pour leurs compétences en finance et en administration.

Il faut préciser que les membres du conseil d'administration ne gèrent pas les Fonds FMOQ. Ils décident toutefois des objectifs fondamentaux des divers Fonds, sélectionnent, évaluent et remplacent également au besoin les gestionnaires des portefeuilles ainsi que le fiduciaire, tout en approuvant le contenu du prospectus, dont les frais de gestion applicables. Pour accomplir ces tâches,

ils peuvent recourir à l'expertise de spécialistes externes. De façon plus générale, ils déterminent les grandes orientations de la Société, sélectionnent, évaluent et remplacent au besoin le principal dirigeant de la Société, et approuvent les budgets d'exploitation ainsi que les états financiers. En pratique, les membres du conseil d'administration veillent aux intérêts de toutes les participantes et de tous les participants.

À l'exception du président du conseil qui est déjà rémunéré à titre de président de la FMOQ, les membres reçoivent un jeton de présence pour chaque réunion à laquelle ils assistent. Ce jeton est identique à celui déterminé par la FMOQ pour la participation à ses conseils et à ses comités. Aucun autre avantage ni aucune autre forme de rémunération ne leur sont consentis.

### **La Société retourne-t-elle des sommes à la FMOQ ?**

À cette question que se posent plusieurs répondants, la réponse est simple, claire et non équivoque : non.

Depuis la création des Fonds FMOQ, il y a plus de 25 ans maintenant, aucune somme d'argent n'a été retournée de quelque façon que ce soit à la FMOQ. Tous les surplus réalisés par la Société ont servi et servent à maintenir les frais de gestion au plus bas niveau possible, à développer de nouveaux produits et services financiers pour les membres de la FMOQ, ou encore à créer une réserve pour supporter les opérations lors des périodes de baisse prononcée de la valeur marchande des Fonds FMOQ.

Cette situation n'est pas aussi évidente pour tous les fonds communs de placement offerts par des associations professionnelles, car plusieurs d'entre elles perçoivent d'importantes sommes d'argent pour financer leurs propres activités.

### **Pourquoi la Société dépense-t-elle des sommes d'argent en publicité et en développement de nouveaux produits et services financiers ?**

Étant donné 1) notre clientèle « restreinte », 2) notre notoriété auprès des membres de la FMOQ et 3) la performance des Fonds FMOQ, des participants se sont interrogés sur la pertinence de faire de la publicité et de développer de nouveaux produits et services.

En premier lieu, il faut comprendre que seulement 25 à 30 % des membres de la FMOQ participent aux Fonds FMOQ et que nos conseillers rencontrent encore des médecins omnipraticiens qui ignorent notre existence ou l'éventail de nos produits et services.

En second lieu, il faut noter que nous évoluons dans un marché hyperconcurrentiel au sein duquel les membres de la communauté médicale constituent une clientèle ciblée par toutes les institutions financières. Dès lors, à défaut de nous faire connaître par les membres de la FMOQ et de leur offrir un ensemble de produits et de services similaires à ceux de nos concurrents, la croissance de notre Société serait lourdement hypothéquée et, par le fait même, sa survie serait sérieusement menacée. Cette croissance est une condition essentielle pour assurer au plus grand nombre possible de médecins omnipraticiens de bénéficier de produits et de services de qualité offerts par une société fiable et des conseillers compétents, professionnels et intègres, et ce, au meilleur rapport qualité-prix qui soit.

Force nous est de reconnaître que la stratégie de notre Société porte ses fruits. Preuve en est le nombre de participants aux Fonds FMOQ qui est passé de 3 000 au moment de la création de la Société, en 1997, à plus de 5 100 en 2006.

En troisième lieu, il faut préciser que la mission de notre Société consiste à offrir un éventail de produits et de services à forte valeur ajoutée au plus grand nombre de médecins omnipraticiens, et non pas à gérer un nombre limité de produits réservés à un groupe sélect et restreint d'investisseurs avisés.

### **Est-il possible de rencontrer, en région, un conseiller des Fonds FMOQ ?**

Des participants vivant en région apprécieraient pouvoir rencontrer les conseillers de notre société, tandis que d'autres ont déploré le fait que ces derniers se rendent dans leur région, mais à une distance trop grande de leur domicile ou de leur lieu de pratique.

Les membres de notre équipe de conseillers se rendent régulièrement dans toutes les régions du Québec. Ils communiquent d'avance avec les médecins, en les informant par écrit des dates et des villes où ils se rendent. Les personnes intéressées n'ont alors qu'à communiquer avec eux pour fixer un rendez-vous.

Cependant, bien que des villes soient préalablement identifiées, nos conseillers peuvent et souhaitent vous rencontrer, peu importe votre lieu de résidence ou de pratique. En conséquence, si les villes retenues ne vous conviennent pas, n'hésitez pas à communiquer tout de même avec les conseillers concernés afin de manifester votre désir de les rencontrer. Ils se feront un plaisir de convenir avec vous d'une date, d'une heure et d'un lieu de rencontre qui vous satisfassent.

En terminant, rappelons que :

- notre Société offre aussi des services de planification financière ainsi que des régimes enregistrés d'épargne-études (REEE) ;
- nos conseillers sont rémunérés exclusivement à salaire et qu'ils ne reçoivent aucune commission sur la vente de produits;
- nous sommes en mesure, si nécessaire, de vous faciliter l'obtention d'un prêt pour financer votre contribution à un REER.

### **Nous apprécions votre participation !**

Nous tenons à remercier aussi toutes les participantes et tous les participants qui ont pris le temps de nous transmettre des commentaires positifs, voire élogieux.

Soyez assurés que nous y voyons un encouragement à poursuivre sur la voie de l'amélioration continue et de l'excellence.

### **D'autres questions ou commentaires ?**

Chères lectrices, chers lecteurs, vous avez des questions ou des commentaires à formuler sur notre société ou sur nos produits et services ? Soumettez-les en toute confidentialité au vice-président exécutif de la Société, à son adresse électronique ([jjtremblay@fondsfmoq.com](mailto:jjtremblay@fondsfmoq.com)).

Nous nous ferons un devoir et un plaisir de vous répondre soit personnellement, soit par le biais de ce bulletin.

## **LE MÉDECIN, PHILOSOPHE ET ARTISAN**

Sous l'influence de Barthélémy de Salerne, la théorie médicale dépassa l'étude du corps humain et s'étendit à tout ce qui le constitue en tant que chose naturelle (feu, air, eau, terre), ainsi qu'à tout ce qu'il ingère et qui le modifie (plantes, animaux, minéraux).

Démonstration de la théorie préexistante, la pratique était aussi considérée comme une « science », en l'occurrence une démarche rationnelle fondée sur le raisonnement et des connaissances livresques.

Inspiré par le corpus zoologique d'Aristote qui considérait la médecine comme un « art » (une technè) et qui divergeait donc d'opinion avec l'enseignement de Claude Galien (le plus grand médecin de l'Antiquité après Hippocrate), un médecin philosophe, Ibn Sîna (Avicenne pour les Occidentaux), tenta d'apporter certaines nuances sans pour autant compromettre le statut de « science » reconnu à la médecine. Il proposa de définir cette dernière comme une science subordonnée à la philosophie naturelle et dont le principal attribut consistait à étudier le corps humain, sain ou malade. Suivant cette définition, la thérapie n'avait pour finalité que d'orienter les doctrines.

Jusqu'au tournant des XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles, une majorité d'universitaires endossèrent cette forme d'instrumentalisme. Une fois que l'honorabilité du corps médical fut suffisamment assurée pour l'affranchir de la philosophie, le fragile équilibre se fissura et la distinction entre théorie et pratique n'eut plus sa raison d'être, bien qu'elle perdura dans l'organisation des cours. La théorie médicale se dilua quelque peu, mais le médecin continua à réunir en lui les compétences du philosophe et de l'artisan.

Source : CALLEBAT, Louis et autres. *Histoire du Médecin*, Flammarion, Paris, 1999, 319 p.

# D<sup>R</sup> HUGUES BERGERON, NOUS VOUS SALUONS !



D<sup>r</sup> Hugues Bergeron

Le conseil de la FMOQ a nommé, le 16 décembre dernier, D<sup>r</sup> Hugues Bergeron membre émérite de la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec.

Cette distinction honorifique reconnaît les réalisations professionnelles et syndicales exceptionnelles de certains membres.

Nous tenons à souligner la contribution significative et remarquable de D<sup>r</sup> Bergeron à la progression des Fonds FMOQ, et plus particulièrement son engagement exemplaire lors de la création de la société *Les Fonds d'investissement FMOQ inc.*, en 1997. D<sup>r</sup> Bergeron a siégé au conseil de la Société dès sa création, et ce, jusqu'en 2004.

Tous les membres de notre équipe saluent cordialement ce bâtisseur dévoué, tout en lui exprimant notre profonde gratitude et nos plus sincères félicitations pour cet honneur amplement mérité.



Associé à un courtier de plein exercice, ce conseiller en placement est exclusivement dédié aux clients référés par *Les Fonds d'investissement FMOQ inc.* dans le cadre d'une entente de partenariat.

Il compte 20 ans d'expérience et est rémunéré exclusivement à salaire. N'hésitez pas à vous informer.



**REER AUTOGÉRÉ  
COMPTE AU COMPTANT  
COURTAGE  
DE PLEIN EXERCICE**

**PAUL ANGERS**

1440, rue Ste-Catherine Ouest, bureau 1122  
Montréal (Québec) H3G 1R8

angersp@vmbi.ca

Téléphone : 514 954-3636 ou 1 866 954-3636

Télécopieur : 514 954-1038

Membre – Fonds canadien de protection des épargnants

**PARCE QUE  
LE SAVOIR  
EST UN ACTIF**

**QUATRE CONFÉRENCES SUR DES SUJETS D'ACTUALITÉ,  
PAR DES SPÉCIALISTES CHEVRONNÉS.**

**AUTANT DE RENDEZ-VOUS À NE PAS MANQUER !**

**Inscrivez-vous à notre programme de soirées-conférences**

Ces soirées étant ouvertes à toutes et à tous, il n'est pas nécessaire d'être une participante ou un participant aux Fonds FMOQ pour y assister. Cependant, étant donné le nombre limité de places, il est **important** de réserver la vôtre à l'avance, en composant le **(514) 868-2082**, poste **262** ou le **1 888 558-5658**, poste **262**.

En plus de fournir vos nom et prénom, de même que le numéro de téléphone où nous pouvons vous joindre le jour, vous devrez préciser les titres et les dates des conférences auxquelles vous souhaitez assister ainsi que le nombre de places à réserver. Une confirmation téléphonique sera effectuée au cours de la semaine précédant chaque conférence sélectionnée.

**1 LES PERSPECTIVES  
ÉCONOMIQUES DE 2007**

**M. Maxime-Jean Gérin**, CFA  
*Gestion Maxsa inc.*

Montréal, le mercredi 17 janvier 2007  
Québec, le jeudi 25 janvier 2007

**3 GRANDEURS ET MISÈRES  
DE LA DÉMOCRATIE  
ACTIONNAIRE**

**M. Yves Michaud**, président  
*Mouvement d'éducation et de défense  
des actionnaires (MÉDAC)*

Québec, le mercredi 18 avril 2007  
Montréal, le mercredi 25 avril 2007

**2 QU'EST-CE QU'UNE ACTION ?**

**M. Paul Bourget**, MBA  
*Collège de Rosemont*

Québec, le mercredi 28 février 2007  
Montréal, le mercredi 14 mars 2007

**4 LE RÉGIME ENREGISTRÉ  
D'ÉPARGNE-ÉTUDES (REEE)**

**Martin Vallée**, CFA  
*Les Fonds d'investissement FMOQ inc.*

Québec, le mardi 15 mai 2007  
Montréal, le mercredi 30 mai 2007

### Développements économiques

Le fait marquant du deuxième semestre de 2006 fut certainement la poussée des marchés boursiers à travers le monde, cela dans un contexte de poursuite de l'expansion économique globale et d'une inflation contenue. Cette croissance économique a toutefois quelque peu ralenti en Amérique du Nord en réaction au resserrement antérieur de la politique monétaire par la Réserve fédérale et la Banque du Canada. En Europe et au Japon, la croissance économique s'est poursuivie ces derniers mois, bien qu'à un rythme plus modéré. Par ailleurs, la progression extraordinaire des pays émergents, notamment la Chine, et des pays en développement se doit d'être soulignée.

Aux États-Unis, les signes de ralentissement économique se sont multipliés au cours des derniers mois, notamment dans le secteur manufacturier et celui de la construction résidentielle. Dans cet environnement, la Réserve fédérale a interrompu en août une longue période de hausses du taux directeur. L'orientation de la politique monétaire dépend maintenant de ce que les données à venir laissent entrevoir sur l'importance relative des risques concernant la croissance économique et l'inflation. Les dépenses de consommation demeurent pour le moment assez vigoureuses. Un marché du travail serré, la baisse du prix de l'essence et la poussée du marché boursier expliquent pour beaucoup ce dynamisme persistant dans les habitudes de consommation.

Au Canada, le tableau économique demeure dans l'ensemble assez favorable : taux de chômage près d'un creux sur trois décennies, inflation limitée, surplus au compte courant et finances publiques fédérales relativement saines. Toutefois, au second semestre, des signes évidents de ralentissement économique sont apparus. Au troisième trimestre, la progression du PIB réel ne fut que de 1,7 %, sur une base annualisée, son rythme de progression le plus modéré en trois ans. Les statistiques mensuelles pour les derniers mois de 2006 annoncent un autre trimestre de très faible progression du PIB réel, qui serait de nouveau inférieur au taux de croissance potentiel de l'économie, estimé à 2,8 % par la Banque

du Canada. Comme aux États-Unis, le secteur manufacturier canadien est particulièrement ébranlé, notamment l'industrie de l'automobile. Les exportations canadiennes à destination des États-Unis sont aussi sur une pente descendante en réaction notamment à l'appréciation antérieure du dollar canadien.

### Politique monétaire et titres à revenu fixe

Dans cet environnement de croissance économique, les banques centrales des principaux pays industrialisés ont eu tendance à durcir les conditions monétaires. La Réserve fédérale a augmenté le taux des fonds fédéraux à chacune de ses réunions de juin 2004 à juin 2006, avant de décider d'une pause depuis, cherchant à trouver le juste équilibre entre les craintes inflationnistes et les signes d'essoufflement de l'expansion américaine. Par ailleurs, la Banque centrale européenne a continué de relever son taux directeur ces derniers mois, alors que la Banque du Japon mettait fin à sa politique de taux zéro en juillet.

Comme aux États-Unis, la Banque du Canada a maintenu son taux directeur inchangé ces derniers mois. Toutefois, la décélération évidente de la croissance économique au second semestre et l'apaisement des pressions inflationnistes laissent entrevoir une première réduction du taux directeur au printemps 2007.

### Marchés boursiers

Partout dans le monde, les marchés boursiers se sont considérablement appréciés au deuxième semestre. Pour l'ensemble de 2006, la performance du S&P/TSX a affiché une autre performance remarquable, grâce à la poussée des titres de sociétés opérant dans les secteurs énergétique et des matériaux de base, et ceux des institutions financières. Le secteur bancaire a particulièrement retenu l'attention avec la publication de résultats financiers dans l'ensemble supérieurs aux attentes. Les banques tirent parti d'une conjoncture très favorable générant une forte demande de crédit. Les nombreuses fusions et acquisitions ont aussi amené des honoraires substantiels aux banques.

Les cours du pétrole et des autres produits de base ont quelque peu diminué ces derniers mois, après avoir atteint des niveaux très élevés auparavant, ce qui avait avantagé les secteurs exposés aux ressources. Des dix secteurs de l'indice boursier canadien, celui des matériaux a montré la plus forte appréciation pour l'ensemble de 2006.

### À l'horizon

La décélération de l'économie américaine et la modération de l'inflation de base pourraient amener la Réserve fédérale à abaisser son taux directeur au printemps 2007. Pour l'ensemble de l'année, la baisse anticipée du taux directeur serait de 100 points de base. Dans la zone euro, il faudra probablement relever à nouveau les taux d'intérêt si l'expansion progresse comme prévu, mais pour l'heure, les tensions inflationnistes semblent être largement maîtrisées. Au Japon, le relèvement des taux d'intérêt devrait être graduel en raison d'un risque limité d'une poussée inflationniste, tandis qu'un retour de la déflation serait coûteux.

Du côté canadien, une inflation de base encore légèrement supérieure à la cible de 2 % empêche la Banque du Canada d'abaisser le taux directeur, cela en dépit d'un contexte de ralentissement économique au pays. Toutefois, une réduction du taux directeur de 75 points de base est probable pour l'ensemble de l'année 2007. Le dollar canadien pourrait demeurer relativement faible en début d'année, avant que les projections économiques deviennent plus favorables.

Dans cet environnement, les taux obligataires ne seront guère différents de leurs niveaux actuels sur un horizon d'un an. Aussi, des finances publiques fédérales saines et une inflation maîtrisée militent en faveur du maintien en 2007 de taux obligataires canadiens inférieurs à ceux prévalant aux États-Unis.

Du côté des actions, les marchés boursiers pourraient poursuivre leur appréciation, mais non sans une volatilité accrue. Un rendement projeté supérieur à 10 % est encore possible en 2007 pour les actions canadiennes, américaines et internationales, grâce à une réévaluation à la hausse des multiples cours-bénéfices, puisque la progression des bénéfices diminuera.

## RENDEMENTS ANNUELS COMPOSÉS (%) ET VALEURS UNITAIRES DES PARTS (\$)

au 29 décembre 2006

FONDS FMOQ	Année à jour	1 an (%)	2 ans (%)	3 ans (%)	4 ans (%)	5 ans (%)	10 ans (%) ou depuis création	(\$)
■ Monétaire	3,64	3,64	2,97	2,63	2,63	2,55	3,47	10,014
■ Omnibus	10,62	10,62	10,38	9,68	11,03	6,80	7,72	23,016
■ Fonds de placement	12,87	12,87	10,91	10,04	11,16	6,05	8,56	23,554
■ Revenu mensuel (créé le 6 octobre 2006)	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	0,78 (06.10.06)	9,978
■ Obligations canadiennes	3,01	3,01	4,23	4,84	5,00	5,67	6,24 (16.03.01)	11,002
■ Actions canadiennes	14,75	14,75	17,25	15,92	19,37	11,53	11,43	24,927
■ Actions internationales	20,30	20,30	12,24	9,33	9,40	3,10	5,84	9,652

Les Fonds FMOQ sont vendus au moyen d'un prospectus simplifié disponible auprès de *Les Fonds d'investissement FMOQ inc.*, cabinet de services financiers. Un placement dans les Fonds FMOQ s'effectue sans frais, mais implique des frais de gestion annuels, prélevés à même les Fonds. Veuillez lire le prospectus avant d'investir. Chaque taux de rendement indiqué est un taux de rendement total composé annuel historique qui tient compte des fluctuations de la valeur des parts et du réinvestissement de toutes les distributions, mais ne tient pas compte de l'impôt sur le revenu payable par un porteur et qui aurait pour effet de réduire le rendement net. Les Fonds FMOQ ne sont pas garantis, ni couverts par un organisme d'assurance-dépôts. La valeur des parts fluctue souvent et rien ne garantit que le plein montant de votre placement vous sera retourné. Le rendement passé n'est pas indicatif du rendement dans l'avenir. Le rendement historique annualisé du Fonds monétaire FMOQ est de 3,94 % pour la période de sept jours arrêtée à la date du présent rapport ; celui-ci ne représente pas un rendement réel sur un an.

## FLUCTUATIONS DES MARCHÉS BOURSISERS\* ET OBLIGATAIRES

Indices	Variation depuis 1 an	29.12.06	Écarts	29.09.06	Écarts	30.06.06	Écarts	31.03.06	Écarts	30.12.05
<b>S&amp;P/TSX</b> (Toronto)	<b>14,5 %</b>	12 908,39	<b>9,8 %</b>	11 761,27	<b>1,3 %</b>	11 612,87	<b>-4,1 %</b>	12 110,61	<b>7,4 %</b>	11 272,26
<b>S&amp;P 500</b> (New York) **	<b>13,8 %</b>	1 652,84	<b>10,7 %</b>	1 493,24	<b>5,4 %</b>	1 416,21	<b>-6,4 %</b>	1 512,29	<b>4,2 %</b>	1 451,84
<b>MSCI EAEO</b> (Europe, Australie, Extrême-Orient) **	<b>23,7 %</b>	2 417,52	<b>14,7 %</b>	2 107,14	<b>3,7 %</b>	2 032,42	<b>-4,8 %</b>	2 134,61	<b>9,2 %</b>	1 954,09
<b>Scotia Univers</b> (obligations canadiennes)	<b>4,1 %</b>	633,82	<b>0,7 %</b>	629,40	<b>4,9 %</b>	600,27	<b>-1,0 %</b>	606,48	<b>-0,4 %</b>	609,12

\* ces pourcentages représentent les fluctuations des valeurs des indices. Ils n'incluent pas les rendements de dividendes.

\*\* convertis en dollars canadiens.

## IMPORTANT

Les Fonds FMOQ étant évalués le dernier jour ouvrable de la semaine (habituellement le vendredi), nous devons effectuer les transactions des participants ce même jour. Conformément aux règles contenues dans notre prospectus simplifié déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers, nous vous rappelons que **vos instructions de placement doivent nous parvenir avant 12 h le vendredi** (ou le dernier jour ouvrable de la semaine), sans quoi nous devons reporter lesdites instructions à la semaine suivante.

**Concernant les transactions dites électroniques (par Internet) ou impliquant le débit préautorisé sur instructions, l'heure limite est fixée à 10 h.**

Nous vous remercions de votre collaboration.

La société *Les Fonds d'investissement FMOQ inc.* offre toute une gamme de produits et services financiers <sup>1</sup> aux membres de la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec, de l'Association des Optométristes du Québec ainsi qu'à leurs proches.

## ÉVENTAIL DE PRODUITS ET SERVICES

### Fonds FMOQ <sup>2</sup>

Une famille de fonds communs de placement uniques, conçus spécifiquement par et pour les membres de la communauté médicale québécoise.

Titres constitutifs d'un portefeuille de haute qualité, les différents Fonds FMOQ sont reconnus pour leurs rendements enviables et leurs frais de gestion parmi les plus bas de l'industrie :

- monétaire
- obligations canadiennes
- omnibus
- actions canadiennes
- placement
- actions internationales

### Nouveau

#### Fonds revenu mensuel FMOQ :

disponible depuis le 6 octobre 2006, informez-vous.

### Autres familles de fonds communs de placement <sup>3</sup>

Vous souhaitez diversifier votre portefeuille ? Vous désirez investir dans un secteur clé de l'économie ? Nous sommes en mesure de vous conseiller et de vous offrir la plupart des familles de fonds communs de placement disponibles sur le marché.

### Obligations garanties <sup>4</sup>

Que ce soit à titre de complément ou d'alternative aux fonds communs de placement, nous offrons divers types d'obligations (boursière, à taux progressif, à taux fixe, etc.) d'*Épargne Placements Québec*.

### Billets à capital protégé

Vous cherchez un produit hybride alliant la protection du capital à l'échéance avec un rendement potentiel plus élevé qu'un dépôt à terme ? Un billet à capital protégé pourrait répondre à votre besoin. Son rendement est lié à un ou à plusieurs indices boursiers, à un panier d'actions, à un fonds commun de placement ou même à l'évolution du prix de différents produits de base (le pétrole, l'or, le cuivre, etc.).

Grâce à des ententes conclues avec des firmes spécialisées dans la commercialisation et la distribution de produits de placement structurés et alternatifs, nous vous donnons accès aux principales émissions de billets liés.

### Dépôts à terme <sup>5</sup>

Vous pouvez aussi acheter des dépôts à terme qui sont garantis sous certaines conditions\*.

Que vous souhaitiez protéger une partie de votre portefeuille ou savoir d'avance son rendement, nous sommes en mesure de satisfaire vos besoins.

\* Capital garanti à 100 % et assujéti aux limites de 100 000 \$ et de 5 ans prévues par les régimes d'assurance-dépôts applicables.

### Régimes autogérés, comptes au comptant, courtage à escompte ou de plein exercice <sup>6 ou 7</sup>

Pour vous procurer des actions ou des obligations négociables, profitez de nos partenariats avec des sociétés de courtage en valeurs mobilières bien établies. Investissez dans un REER autogéré ou dans un compte au comptant, ou adhérez au service de courtage à escompte ou de plein exercice.

En plus des services-conseils rattachés à l'offre de ces divers produits, la Société met également à la disposition de sa clientèle un service complet de planification financière touchant les sept domaines d'expertise reconnus par l'Institut Québécois de Planification Financière (finance, fiscalité, aspects légaux, retraite, succession, placements et assurances).

La Société a pris les mesures nécessaires afin que son offre de produits et services financiers soit toujours effectuée de façon neutre et objective, dans le seul intérêt du client, et ce, par du personnel reconnu pour ses compétences.

<sup>(1)</sup> directement ou par le biais d'ententes de partenariat

<sup>(2)</sup> vendus au moyen d'un prospectus simplifié disponible auprès de *Les Fonds d'investissement FMOQ inc.*

<sup>(3)</sup> vendus au moyen de prospectus simplifiés disponibles auprès de *Les Fonds d'investissement FMOQ inc.* et des diverses sociétés émettrices

<sup>(4)</sup> *Épargne Placements Québec*<sup>(M)</sup> est une unité administrative du ministère des Finances du Québec

<sup>(5)</sup> le capital est garanti, sujet aux limites en vigueur, par les divers régimes d'assurance-dépôts applicables

<sup>(6)</sup> offerts par B2B Trust et MRS inc. et ses filiales dans le cadre d'ententes conclues par *Les Fonds d'investissement FMOQ inc.*

<sup>(7)</sup> offerts par Valeurs Mobilières Banque Laurentienne (VMBL) dans le cadre d'une entente de partenariat conclue par *Les Fonds d'investissement FMOQ inc.*

**Montréal**  
1440, rue Sainte-Catherine Ouest  
Bureau 1111  
Montréal (Québec)  
H3G 1R8

Téléphone : **514 868-2081**  
Sans frais : **1 888 542-8597**  
Télécopieur : 514 868-2088

**Québec**  
Place Iberville IV  
2954, boulevard Laurier  
Bureau 740  
Québec (Québec) G1V 4T2

Téléphone : **418 657-5777**  
Sans frais : **1 877 323-5777**  
Télécopieur : 418 657-7418

**Site Internet**  
[www.fondsfoq.com](http://www.fondsfoq.com)

**Courriel**  
[info@fondsfoq.com](mailto:info@fondsfoq.com)

**Lignes d'information automatisées**  
514 868-2087 ou 1 800 641-9929



ACTIFS EN SANTÉ